Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260127-CMNE2026_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	20 janvier 2026
Secrétaire de séance	Laurent DANIEL

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Virginie GOMBERO, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Frédéric THOMAS ; Peggy MAGNIER HENRY donne pouvoir à Virginie GOMBERO
Absent excusé : Cédric LECLERC

2026/003 — ***Réhabilitation Presbytère – Avenants aux travaux***

Monsieur Thierry CRESPEAU informe l'Assemblée de l'avancée des travaux de rénovation au presbytère. Il convient de prendre les avenants suivants:

n°	Entreprise	Objet	Marché de base HT	Avenants antérieurs HT	Présent avenant HT	TOTAL HT
14	07 - PACCARIN	Plafond CF véranda	27 168,37 €	+ 0,00 €	**+ 3 034,00 €**	30 202,37 €
15	OPC - Breizh Co.	Augmentation du délai	19 200,00 €	+ 0,00 €	**+ 4 800,00 €**	24 000,00 €
16	04 - ACM	Fourrures de compensation	47 505,60 €	+ 0,00 €	**+ 2 456,00 €**	49 961,60 €
17	05 - LE PRIOL	Choix sous-face panneaux de toit	148 405,66 €	+ 0,00 €	**+ 2 044,73 €**	150 450,39 €
18	06 - REALU	Correctif avenant 06 (Cdes VR)	42 411,00 €	- 1 997,00 €	**+ 1 997,00 €**	42 411,00 €
					+ 14 331,73 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable aux avenants aux marchés présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Jean Louis LE MASLE
Maire

Le secrétaire de séance